

Utoparc #2

PAHLM, Pratiques Artistiques Hors les Murs et 3PA, Penser, Parler, Partager, Agir, s'associent pour proposer une résidence à un collectif d'artiste au sein de la structure 3PA située à Lahage (31).

Le collectif sera composé d'au moins 4 artistes.

Conjointement sera organisé un concours de Micro-architectures au sein de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse et de l'Institut Supérieur des arts et du design de Toulouse pour les étudiants ou jeunes diplômés.

Cette résidence propose le prolongement d'une préfiguration d'un parc Art Contemporain et Micro-architectures commencée en 2022.

Il est attendu 1 projet par membre du collectif.

1000€ seront attribués à chaque projet (4000€ pour un collectif et 4 projets).

200€ de production sur facture à chaque projet (800€ pour un collectif de 4 pour 4 projets).

Seront privilégiés les matériaux disponibles sur site (voir Utoparc 2022) ou issus d'une filière de réemploi ou apportés par les participants (dons, restes de chantiers, etc...)

5 semaines ouvertes aux réalisations en 2 temps entre le 22 avril et le 30 juin.

Dans la mesure du possible artistes et architectes devront partager les mêmes périodes de résidence :

Du 22 avril au 6 mai

Du 12 au 30 juin

Artistes et jeunes architectes devront coordonner leurs projets et voire collaborer si besoin. Les projets de chacun pourront aussi devenir collectifs.

PAHLM, Pratiques Artistiques Hors Les Murs est une structure associative qui propose que les pratiques artistiques s'installent là où on ne les attend pas.

En proposant des résidences dans des lieux atypiques au cœur des territoires, PAHLM cherche à démocratiser les pratiques plastiques contemporaines.

PAHLM veut y associer les notions de patrimoine historique et culturel, d'incongruité, d'iconoclasme, de développement durable et surtout de sensibilité à l'humain qui habite ou fait vivre les lieux. PAHLM veut s'appuyer sur les réseaux culturels et solidaires des territoires.

3PA, Penser, Parler, Partager, Agir, a pour objectif : La promotion et le développement d'actions et d'expériences locales, fondées sur l'échange de savoir, sur l'éducation populaire et sur des pratiques respectueuses de l'environnement.

3PA est organisée autour de deux axes : la transition écologique au service de l'humain avec trois activités - éducation, formation et insertion - et la transition écologique au service du territoire avec également trois activités - culture de proximité, alimentation et tiers-lieu.

Les projets de 3PA sont portés au cœur du tiers lieu rural Bordanova. Investit par 3PA en 2018, ce lieu hors du commun situé à Lahage (45 km) de Toulouse), réunit 3 000 m² de bâtiment et 10 hectares de terrain, dont des espaces de travail partagés, des ateliers, une cuisine-cantine, une ferme, un jardin et des milieux naturels variés. 3PA abrite également la Maison de la Terre, café associatif et culturel créé en 2008 à Poucharramet en plein centre du village et qui propose une programmation musicale et culturelle de proximité en salle et hors-les murs dans le cadre de festivals.

La résidence :

5 semaines ouvertes aux réalisations

Phase 1 :

Rencontre des 4 lauréats architectes/designers et du collectif d'artistes avec l'équipe de 3PA, PAHLM, les acteurs culturels et partenaires le 10 avril (date à confirmer selon la disponibilité des participants).

Phase 2 :

Du 22 avril au 6 mai

Pendant ce premier temps de résidence, il s'agira pour les artistes/architectes/designers, d'adapter leurs projets au site, de collecter les matériaux, de concevoir et de commencer à produire les œuvres, interventions, installations, constructions, individuelles et/ou collectives.

Architectes/designers et artistes pourront former une équipe de co-conception et de co-construction.

Phase 3 :

3 semaines entre le 12 juin et le 30 juin.

Production et finalisation des œuvres, interventions, installations, constructions, potentiel chantier participatif ouvert et animé par les architectes/artistes/designers.

Réalisation d'un plan du parcours et des textes de médiation.

Festival Agitaterre et restitution de la résidence le 1^{er} et 2 juillet.

Cadre des projets :

Les œuvres et Micro-architectures seront réalisées dans une logique de respect de l'environnement associé à des esthétiques contemporaines et des propositions techniques inventives.

Les installations sont en accès libre, il sera nécessaire d'anticiper la dégradation et de veiller à concevoir les projets de manière à ne pas mettre en danger le public, enfants, jeunes et adultes.

Pour les Micro-architectures :

Emprise de maximum 8m² au sol.

Hauteur de moins de 5m.

Pour des raisons de sécurité, les Micro-architectures, ne pourront être des lieux à proprement parler habitables de manière permanente même si elles présentent des solutions techniques architecturales viables.

Pour toutes les installations :

A la conception, elles devront répondre à des règles de sécurité minimum et privilégier les structures autoportantes pour limiter leur impact au sol.

Les constructions peuvent être suspendues mais accessibles de façon sécurisée ou purement formelles et inaccessibles.

Toutes les constructions devront tenir compte d'un usage sécurisé.

Pour les installations réalisées par les artistes, hors Micro-architectures, les dimensions et les formes sont libres. Elle pourront aussi tenir compte du « déjà-là », des délaissés, des impensés et des usages du lieu.

Une cession de droit sera signée, permettant l'usage des images pour la communication et la possibilité d'un déplacement éventuel de l'installation dans la mesure où elle le permet.

Les installations pourront être réalisées à partir d'un stock de matériaux et de bois de récupération (palettes, mobilier démonté, stock de 3PA <https://www.3paformation.fr/>. Page Utoparc 2022 : <https://www.pahlm.org/utoparc-parc-art-contemporain-et-micro-architectures/>

Les stocks disponibles sont sujets à variations. Les lieux de stockage de matériaux seront visités lors de la phase 1.

Les architectes et artistes pourront être sollicités pour des rencontres éventuelles avec les acteurs du territoire et les publics scolaires. Des publics pourront venir sur site pendant la résidence.

Les jeunes en formation de l'Ecole de la Transition Ecologique de Lahage (ETRE) formés à 3PA seront aussi mobilisés. Les ateliers de menuiserie de 3PA seront mis à disposition du collectif selon les disponibilités et sous la responsabilité d'un formateur.

Au terme de la phase 3, le festival Agitaterre viendra clôturer la résidence avec des propositions thématiques en lien avec la résidence et des concerts le 1^{er} et 2 juillet.

Agitaterre, Festival des alternatives durables et locales.

<https://association3pa.wixsite.com/agitaterre>

Destinataires et publics :

- En premier lieu, les élèves et publics accueillis par 3PA dans le cadre de ses missions de formation et d'éducation.
- L'équipe des salariés de 3PA et les entreprises du tiers lieu Bordanova.
- les exposants et participants au festival.
- les étudiants des écoles d'art et d'architecture.
- Par extension et diffusion, tous les publics du territoire concerné.

Rémunération et organisation

La rémunération des artistes et architectes pour les temps de médiation et autres ateliers avec les publics concernés sera comprise dans les honoraires.

Pris en charge par PAHLM :

Honoraires : 1000 € pour chaque projet.

Frais de production : 200€ par projet.

Allers-retours pris en charge à hauteur de 150 € pour chacun des participants.

Honoraires et frais seront versés sur factures par virement.

Prise en charge par 3PA :

Mise à disposition du terrain, des espaces de travail, des matériaux.

Aide technique

Repas. Inscription nécessaire la veille.

Chaque participant devra apporter son matériel de bricolage.

Lors de la première rencontre phase 1, une mutualisation du matériel sera envisagée.

Hébergement sur site, caravanes, tentes, seront mises à disposition par PAHLM pour les participants (4 caravanes Rapido et 4 tentes peintes par des artistes) voir liens :

<https://www.pahlm.org/peinture-sur-toile-de-tente-4-tentes-peintes-reunies-a-martres-le-12-septembre/>

<https://www.pahlm.org/?s=la+caravane+passé>)

Un véhicule au moins est indispensable pour le collectif.

Le choix du jury sera effectué sur la cohérence entre les intentions, le contexte et l'appel à candidature.

Les projets pourront être formalisés mais les sites choisis pourront aussi inspirer éventuellement de nouvelles propositions.

La faisabilité, l'esthétique formelle, l'innovation, la pérennité du projet, la mise en œuvre du réemploi de matériaux, la qualité du dossier présenté ainsi que l'originalité et surtout la générosité des intentions, retiendront l'attention du jury.

Le jury sera constitué d'un enseignant de l'ENSA, d'un enseignant de l'option design de l'ISDAT, d'un enseignant de l'ESAD de Tarbes, de 2 membres de PAHLM et de 2 salariés de 3PA.

Modalités de candidature

Dossier à envoyer au format PDF obligatoirement en un seul fichier avant le 25 mars avant minuit.

L'intitulé du PDF doit mentionner le nom du collectif – Utoparc 2.

A : contact.pahlm@gmail.com

Le dossier doit comprendre :

- Les noms de chaque acteur du collectif
- Note d'intention
- croquis d'intention situé (site repéré lors de la phase 1)
- liste des matériaux utilisés
- CV
- Liens vers site, vidéos, photos, Facebook, Instagram, etc.